

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU SAMEDI 11 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze mars, à dix heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le trois mars deux mille vingt-trois conformément aux articles L.2122-8 et L.2122-14 du Code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER, Thierry ATLAN, Maribel AVILES CORONA, Seydi BA, Jinny BAGE, Stéphanie BARRÉ-PIERREL, Frank-Éric BAUM, Nathalie BESNIET, Karine BETTAYEB, Philippe BOURIACHI, Sylvain CAPLIER, Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON, Thierry CHAUDRON, Jean-François CHAZOTTES, Josiane DAUTRY, Mylène DIBATISTA, Christophe DI CICCIO, Nicole DURU-BERREBI, Sana EL AMRANI, Yann GILBERT, Alain GIRARD, Kathy GUERCHE, Ramzi HAMZA, Marilyne HERLIN, Hamide KERMANI, Gilbert LACOM, Renaud LERUDE, Brahim MESSACI, Farid RADJOUH, Annie RAMARIAVELO, Kheira SIONIS, Imène SOUID, Noëline TANFOURI, Houcine TROUKY, Malikat VERA, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 35 membres.

Installation de Monsieur Gilbert LACOM, conseiller municipal, suite à la démission de Madame Christine JANODET.

Nous avons le plaisir d'accueillir Gilbert LACOM qui prend ses fonctions aujourd'hui, suite à la démission de Christine JANODET.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Thierry CHAUDRON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a accepté.

Conformément à l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-François CHAZOTTES, le plus âgé des membres présents du Conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection du Maire.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs pour l'élection et le dépouillement de l'assemblée délibérante, à savoir le plus âgé, Monsieur Jean-François CHAZOTTES, et le plus jeune, Monsieur Seydi BA.

Résultats du vote pour les points 3 et 5 :

35 conseillers municipaux, dont 27 membres de la majorité et 8 membres de l'opposition.

Rappel de la composition des groupes d'opposition :

- Groupe AGIR : Noëline TANFOURI, Brahim MESSACI **2 x AGIR**
- Groupe ENSEMBLE CONSTRUISONS NOTRE AVENIR : Philippe BOURIACHI, Kathy GUERCHE **2 x ENSEMBLE CONSTRUISONS NOTRE AVENIR**
- Groupe POUR ORLY : Florence AÏT-SALAH, Sylvain CAPLIER **2 x POUR ORLY**
- Non-inscrits : Nicole DURU BERREBI, Christophe DI CICCO

2 - Election du Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

N'a pas pris part au vote :	00
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35
A déduire : bulletins énumérés à l'article L.66 du Code électoral :	01
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	34
Majorité absolue :	18

A obtenu :

Madame Imène SOUID :	27	(vingt-sept) voix
Monsieur Brahim MESSACI :	3	(trois) voix
Monsieur Philippe BOURIACHI :	3	(trois) voix
Madame Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER :	1	(une) voix

Madame Imène SOUID, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

3 – Fixation du nombre de postes d'adjoints au maire et d'adjoints chargés de quartiers.

Adopté à l'unanimité

Une abstention : Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

4 - Election des adjoints au maire et des adjoints chargés de quartiers.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

N'a pas pris part au vote :	00
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	35

A déduire : bulletins énumérés à l'article L.66 du Code électoral : 08
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 27
Majorité absolue : 14

A obtenu :

Liste « Majorité municipale » : 27 (vingt-sept) voix

La liste « Majorité municipale » a obtenu la majorité absolue.

Sont ainsi élus adjoints au Maire :

- 1^{er} adjoint : Monsieur Jean-François CHAZOTTES
- 2^{ème} adjointe : Madame Stéphanie BARRÉ-PIERREL
- 3^{ème} adjoint : Monsieur Hamide KERMANI
- 4^{ème} adjointe : Madame Nathalie BESNIET
- 5^{ème} adjoint : Monsieur Thierry ATLAN
- 6^{ème} adjointe : Madame Sana EL AMRANI
- 7^{ème} adjoint : Monsieur Farid RADJOUH
- 8^{ème} adjointe : Madame Karine BETTAYEB
- 9^{ème} adjoint : Monsieur Frank-Éric BAUM
- 10^{ème} adjointe : Madame Malikat VERA

Et sont élus adjoints de quartiers :

- 11^{ème} adjoint : Monsieur Alain GIRARD
- 12^{ème} adjointe : Madame Maribel AVILES CORONA
- 13^{ème} adjoint : Monsieur Thierry CHAUDRON

5 - Délégation au Maire des attributions du Conseil municipal prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »

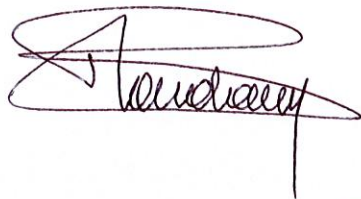
Une abstention : Madame Nicole DURU-BERRÉBI

Suspension de séance 10h55

[reprise de la séance à 11h40]

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 11h40.

Le secrétaire de séance
Thierry CHAUDRON



La Maire d'Orly
Imène SOUID



